



Jean-Luc WARSMANN

Sedan, le 2 avril 2024

Député des Ardennes

Président de la Commission des Territoires de la Région Grand Est, à l'origine du Pacte Ardennes

PJ:1

aux Chefs d'entreprise ardennais

.....

Madame, Monsieur,

Je souhaite conserver une relation la plus directe avec chacune et chacun d'entre vous, le tissu des PME ardennaises étant à mes yeux l'avenir de notre département.

Je suis régulièrement interrogé par un certain nombre d'entre vous sur l'importance de réduire la facture d'énergie.

Le plan de redynamisation des Ardennes, dénommé Pacte Ardennes, ainsi que les dispositifs mobilisés par le Conseil Régional Grand-Est proposent plusieurs opportunités.

Dans cette ligne, je souhaite m'assurer de votre connaissance de ceux-ci afin que les entreprises ardennaises les mobilisent dans les meilleures conditions.

> VOUS AIDER À RÉDUIRE VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE :

Le Chèque Vert vise à accompagner les investissements permettant de limiter l'impact des hausses de l'énergie. Il s'adresse aux sociétés ou entreprises individuelles (hors régime microentreprise) inscrites au Répertoire des Métiers ou au Registre du Commerce et de l'Industrie, ayant un effectif inférieur à 20 salariés et qui doivent diminuer leur consommation d'énergie.

Le montant de la subvention est égal à 50 % de l'investissement pour un montant minimum d'investissement de 2.000 €HT et pour un montant de subvention maximal de 10 000 €.

Quelques exemples d'investissements : (plusieurs demandes sont possibles pour un dossier)

- La Maison de l'Eleveur à Vouziers a reçu une aide de 10.000 € pour le remplacement des néons par des éclairages leds,
- L'entreprise BIANI, entrepreneur individuel à Donchery, s'est vu octroyer une subvention de 7.060 € pour l'installation d'une pompe à chaleur air/eau,
- L'Alu Doncherois a touché 6.499 € pour le remplacement des luminaires par des leds.
- Le Terminus, bar brasserie à Saint-Morel, va toucher une aide de 5.000 € pour l'achat d'un véhicule propre,
- MC (Carrefour) à Rimogne s'est vu octroyer une subvention de 5.000 € pour le remplacement des néons par des leds et 5.000 € pour le remplacement d'un groupe froid plus performant.
- D'autres dossiers telle l'installation d'appareils indépendants de chauffage bois (poêle, insert...) ont été reçus à la Région Grand-Est et sont en cours d'instruction.

Accès au dispositif en ligne : Chèque vert - GrandEst Contact Région Grand Est : E-mail chequevert@grandest.fr

Permanence : 11, Rue Carnot - 08200 SEDAN - Tél. 03 24 27 13 37 E-mail : <u>jean-luc.warsmann@assemblee-nationale.fr</u>

VOUS AIDER À PRODUIRE SEUL OU À PLUSIEURS L'ÉLECTRICITÉ DONT VOUS AVEZ BESOIN :

Le soutien au photovoltaïsme permet d'accompagner les entreprises (entreprises individuelles et sociétés) qui envisagent d'installer des panneaux photovoltaïques produisant de l'électricité renouvelable en vue d'une autoconsommation individuelle ou collective.

Le montant de la subvention peut atteindre 70 % du montant de l'étude avec un plafond d'assiette éligible de 4.000 € par bâtiment. La subvention peut être égale à 50 % de l'investissement selon le taux d'autoconsommation, la puissance et la nature du porteur de projet

> Accès au dispositif en ligne : Soutien au photovoltaïque - GrandEst

> VOUS AIDER À UTILISER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

Le soutien au solaire thermique vise à accompagner les entreprises qui souhaitent diminuer leur facture de production d'eau chaude sanitaire à l'aide de capteurs solaires. Pour une surface de capteurs inférieure ou égale à 25 m², la subvention peut être égale à 50 % de l'investissement pour les petites et moyennes entreprises. Le plafond éligible est de 1 200 €/m². Pour les surfaces supérieures à 25 m², le Fonds Chaleur Ademe peut être sollicité.

Les dépenses éligibles sont tous les équipements de captage, transfert, stockage, régulation, raccordement à l'existant, comptage et suivi, la main d'œuvre, la maîtrise d'œuvre.

> Accès au dispositif en ligne : Soutien au solaire thermique - GrandEst

Le soutien à la géothermie de surface permet d'accompagner les entreprises (entreprises individuelles et sociétés) qui veulent réduire le recours aux énergies fossiles tout en développant leur production d'énergie renouvelable.

L'étude de faisabilité ainsi que les coûts d'investissement sont éligibles ; le taux d'intervention diffère selon la puissance de l'installation et peut atteindre jusqu'à 50 à 60 % du plafond de l'assiette éligible de 50.000 €.

> Accès au dispositif en ligne : Soutien à la géothermie de surface | climaxion

Le soutien à la conversion au chauffage au bois, granulés ou plaquettes de bois. L'étude de faisabilité ainsi que l'investissement peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % avec un plafond d'aide de 340.000 €.

> Accès au dispositif en ligne : Soutien au bois énergie - GrandEst

Pour toute question concernant ces dispositifs, contactez les services du Conseil Régional :

- Dominique GREGOIRE dominique.gregoire@grandest.fr Tel: 03 87 33 61 40 ou
- Magalie KIEFFER magalie.kieffer@grandest.fr Tel: 03 87 33 62 85

Telles sont les informations que je souhaite partager avec vous.

Je suis évidemment à votre disposition pour un échange téléphonique ou venir vous rencontrer dans votre entreprise si vous le souhaitez.

Vous remerciant de votre engagement pour le développement économique des Ardennes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

A who isole.

Jen-Luc WARSMANN